

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Texte produit par le Bureau d'écologie appliquée (BEA) dans le cadre du projet «Préserver l'intégrité écologique des milieux riverains de Saint-Antoine-de-Tilly», financé par le programme Affluents maritime et le programme Agir pour la faune, de la Fondation de la faune du Québec. Révisé par Les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly.

Un des éléments du Plan de protection du marais, développé au cours des dernières années par Les Amis du marais, en collaboration avec le Bureau d'écologie appliquée (BEA), porte sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). Nous avons cru qu'il serait utile de préciser ce que l'on entend par « espèce exotique envahissante » et de donner quelques exemples de ces espèces qui sont présentes dans notre milieu, ici à Saint-Antoine.

Les documents suggérés en page 2 fournissent plus d'informations sur ce sujet.

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal ou un micro-organisme qui s'installe dans un milieu qui est hors de son aire de répartition habituelle. Leur apparition constitue une menace pour l'équilibre des écosystèmes puisqu'elles entrent en compétition avec les espèces indigènes. À titre d'exemples connues d'espèces exotiques envahissantes au Québec, mentionnons la coccinelle asiatique, la moule zébrée et la berce du Caucase.



Renouée du Japon

Elles peuvent provenir d'un autre continent, d'un pays voisin ou encore d'un autre écosystème, situé ici même au Canada. La plupart sont transportées de leur lieu d'origine par l'eau (tel le fleuve) et le vent. L'horticulture, la navigation de plaisance, le transport de marchandises et la pêche sportive sont également des vecteurs d'introduction pour ces espèces.

Les conséquences sur le milieu

L'implantation d'une espèce exotique envahissante dans un milieu comporte son lot de conséquences sur l'environnement, la société et l'économie. En effet, ces espèces deviennent des prédateurs ou des compétiteurs des espèces indigènes. Les EEE peuvent bouleverser les habitats en modifiant les fonctions écosystémiques essentielles. De plus, elles peuvent occasionner des risques pour la santé humaine en transmettant des maladies, en étant vecteur de parasites, ou en causant des brûlures (la berce du Caucase, en est un exemple).

Selon l'Union mondiale pour la nature, les espèces exotiques envahissantes seraient au 2^e rang des menaces les plus importantes pour la biodiversité, après la perte d'habitats.

Quoi faire ?

Le contrôle des espèces exotiques peut être très coûteux et l'éradication est souvent impossible. Cependant, de petites actions peuvent être adoptées pour empêcher leur propagation :

- Éviter de jeter les plantes de jardin dans les milieux naturels. Les mettre plutôt dans un sac poubelle bien fermé et les jeter aux ordures.
- Déraciner les plants d'une colonie de EEE à la pelle ou effectuer une fauche répétée pour réduire l'ampleur de l'envahissement.



Pour plus d'information sur les espèces exotiques envahissantes fauniques et végétales :
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC),
Sentinelle : <https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>
- LAVOIE, Claude. *50 plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture*, Les Publications du Québec, 2019. Pour avoir un aperçu de ce livre :
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/feuilleter/978-2-551-26390-5/mobile/index.html#p=3>

QUELQUES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRÉSENTES À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Caractéristiques :

- La renouée du Japon possède une croissance très rapide au printemps, formant d'impressionnants massifs pouvant atteindre 4 m de haut.
- Elle possède un système racinaire composé de rhizomes qui s'étendent à plus de 2 m de profondeur dans le sol, la rendant ainsi difficile à éradiquer.
- Elle peut pousser dans les milieux humides ou terrestres. Elle est également très tolérante aux conditions difficiles comme les sécheresses et les inondations.



Tige ronde et creuse semblable à du bambou et de couleur verte tachetée de rouge

À noter : Les bosquets de renouée du Japon vont ralentir la croissance des espèces indigènes puisqu'ils créent de l'ombrage, en plus de posséder un système racinaire libérant une toxine qui empêche les autres plantes de pousser.

Roseau commun (*Phragmites australis subsp. australis*)

Caractéristiques :

- Pouvant atteindre jusqu'à 5 m de haut, cette plante s'installe en bordure des marais, dans les canaux de drainage et en bordure des routes pour former de grandes colonies denses.
- Il s'agit d'une espèce végétale associée aux milieux humides et qui apprécie les sols argileux ou organiques.
- Elle tolère bien la fluctuation du niveau d'eau et peut croître dans une épaisseur d'eau pouvant atteindre 2 m.



Feuilles larges, pointues et allongées.
Inflorescence en forme de pinceaux de couleur beige-brun.

À noter : Lorsque le niveau d'eau est bas, le roseau commun en profite pour coloniser plus de superficies par l'entremise de ses rhizomes et stolons. Le roseau commun est considéré comme une plante envahissante agressive et difficile à contrôler.

Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)

Caractéristiques :

- Cette graminée peut atteindre près de 3 m de haut et se propage par ses rhizomes et ses graines, formant ainsi d'imposantes colonies monospécifiques.
- L'alpiste roseau colonise les milieux humides tout comme les emprises de route, les fossés et les canaux de drainage.
- Cette plante peut survivre dans des conditions difficiles telles que des inondations, des sécheresses et du piétinement, grâce à son système racinaire composé de rhizomes. De plus, elle possède une bonne résistance au froid et aux maladies.

À noter : Très robuste, l'alpiste roseau peut s'avérer très envahissant en grosse colonie, il entre en compétition avec les espèces de semence dans le sol.



Feuilles longues, rugueuses et s'amincissant vers l'extrémité. Fleurs disposées en panicules denses et ramifiées. Tige solide et creuse à l'extrémité rougeâtre.

Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Caractéristiques :

- Originaire du Japon, cet insecte s'attaque aux feuilles, fleurs et fruits de plus de 200 espèces végétales, souvent des arbres fruitiers ou des plantes ornementales. Les larves vont également se nourrir de gazon et de racines.
- Vorace à tous les stades de son développement, cet insecte s'implante facilement et est très difficile à éliminer.
- Il existe très peu de prédateurs qui s'attaquent au stade adulte. Cependant, les mouffettes, les rats laveurs et certains oiseaux tels que les étourneaux sansonnets et les carouges à épaulettes se nourrissent des larves.

À noter : Le réchauffement climatique contribue à la prolifération et l'expansion de cette espèce puisque le scarabée japonais apprécie le temps chaud où la température oscille entre 21 et 35 °C et que l'humidité relative frôle les 60 %. Une façon de limiter leur propagation : les cueillir et les mettre dans un seau d'eau savonneuse.



Insecte de 5 à 11 mm de couleur vert métallique aux ailes durcies abondant une teinte cuivrée. Distinctif par 5 amas de poils à la base de l'abdomen.